



## CONSEIL MUNICIPAL DE VILLEBON-SUR-YVETTE DU 18 DECEMBRE 2025

Le 18 décembre 2025 à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Villebon-sur-Yvette, régulièrement convoqué le 12 décembre 2025, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Victor DA SILVA, Maire.

### Présents :

M. Victor DA SILVA, M. Patrick BATOUFFLET, Mme Nathalie PLUMAIL, M. Romain MILLARD (n'a pas pris part au vote de la délibération DEL-2025-12-122), Mme Michèle BOULANGER, M. Mohamed DEHBI, Mme Dominique ROUSSEAU, M. Dominique FONTENAILLE, Mme Olivia LUCAS, M. Olivier LEHOUSSEL, M. Jacques FANTOU (n'a pas pris part au vote des délibérations DEL-2025-12-125 et DEL-2025-12-126), M. Michel CINOTTI (n'a pas pris part au vote de la délibération DEL-2025-12-118), Mme Monique BERT, M. David POLIZZI, M. Bertrand THORE, Mme Virginie POLIZZI (n'a pas pris part au vote de la délibération DEL-2025-12-118), M. Christophe OLIVIER, Mme Karine LORIN, Mme Sabrina DBILI, M. Alexandre BOUGAUD, M. Régis VAILLANT (n'a pas pris part au vote de la délibération DEL-2025-12-119), M. Olivier TRIBONDEAU, Mme Ophélie GUIN (n'a pas pris part au vote de la délibération DEL-2025-12-125), Mme Marina BOUTAULT-LABBE.

### Absents excusés représentés :

Mme Nicole MARIE – pouvoir à M. Patrick BATOUFFLET  
Mme Claire ABADIE-MARTEIL – pouvoir à Nathalie PLUMAIL  
M. Gautier DEKERLE – pouvoir à M. Romain MILLARD  
Mme Isabelle-Anna FILIPUZZI – pouvoir à Mme Michèle BOULANGER  
Mme Anne-Sophie CLAUW – pouvoir à M. Mohamed DEHBI (n'a pas pris part au vote de la délibération DEL-2025-12-118)  
M. Théophile ALSAC – pouvoir à Mme Dominique ROUSSEAU  
M. Patrick FAURE – pouvoir à M. Michel CINOTTI  
Mme Dominique DURAND – pouvoir à Mme Marina BOUTAULT-LABBE  
M. Gilles MORICHAUD – pouvoir à M. Olivier TRIBONDEAU.

### SECRÉTAIRE :

M. Michel CINOTTI.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte tenu de sa télétransmission à la Préfecture et de sa publication sur le site de la Ville le 26 décembre 2025.

En application des dispositions des articles R421-1 et suivants du code de la justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif, 56 avenue de Saint-Cloud 78000 VERSAILLES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



**EXTENSION DE LA DELEGATION AU MAIRE POUR LE DEPOT DES DEMANDES DE SUBVENTIONS**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et en particulier ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

**Vu** la délibération n°2021-10-074 relative aux délégations octroyées par le Conseil municipal au Maire,

**Considérant** la nécessité d'adapter cette délégation aux délais souvent contraints de dépôt des dossiers de subventions,

**Considérant** qu'il y a lieu d'actualiser le plafond de cette délégation jusqu'à 80 % des dépenses éligibles par opération afin de fluidifier le dépôt des dossiers de subvention,

**Vu** la note de synthèse adressée aux Conseillers municipaux,

**Considérant** la présentation à la Commission municipale du 11 décembre 2025,

**Considérant** le rapport de Monsieur Dominique FONTENAILLE

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**AUTORISE** le Maire à déposer au nom de la Commune les dossiers de demande de subventions jusqu'à 80 % des dépenses éligibles auprès de tout organisme financeur et à signer tous les documents nécessaires,

**PRECISE** que le Maire pourra, en application des articles L.2122-18 et 23 du Code général des collectivités territoriales, charger un ou plusieurs adjoints-au-Maire ou conseillers municipaux de prendre en son nom tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation par la présente délibération,

**PRECISE** qu'en cas d'empêchement du Maire, les dispositions de l'article L. 2122-17 du Code général des collectivités territoriales s'appliqueront.

Ainsi fait et délibéré à Villebon-sur-Yvette, le 18 décembre 2025,

**Le Maire,**

**Le Secrétaire,**



**Victor DA SILVA**

**Michel CINOTTI**